

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 octobre 2021 à 20h30 : rapport succinct

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Compte rendu de décision n° 2021-001 à 003

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1- Renouvellement auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet pour la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.60 € par repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

2- Attribution du marché de travaux de réaménagement et d'agrandissement de la crèche « Les Bambins d'Autan », aux entreprises, dont détail ci-dessous :

LOT	DÉSIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT EN €	
				HT	TTC
1	Struct. oss. bois-bois local - Men. Ext/int	NOVABOIS	ZA du Causse-5 rue Claude Galien-Castres	43 959.00	52 750.80
2	Plâtrerie/sol/peinture	GASTON	10 rue du Bâtiment-Mazamet	9665.07	11 598.08
3	Electricité	SAGélec Garrigues	43 rue de l'Industrie-Castres	1 886.16	2 263.39
4	Chauffage	SPIE	17 av. Charles Sabatié-Aussillon	2 092.65	2 511.18

3- Acquisition d'un tracteur d'occasion de marque VALTRA type N93 auprès de la société MANAGER située chemin du petit train – 31250 REVEL, pour un montant HT de 35 000.00€ soit TTC 42 000.00 €.

### Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** l'avis favorable du comptable public du 2 juillet 2021 ;

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune d'Aiguefonde.

**Approuvé à l'unanimité**

### Aide pour travaux d'isolation – Attribution de subvention

Attribution d'une subvention à M. REY J. pour la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur, pour un montant de 1 452 €, *sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.*

**Approuvé à l'unanimité**

### Attributions d'aides à la destruction nids de frelons asiatiques

Attribution d'une subvention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques à M. PAREDES pour un montant de 40 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### Modification du tarif de location de la salle d'accueil de Saint-Alby

**Vu** les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle d'accueil de Saint-Alby,

**Vu** l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 12 août 2021,

**Vu** les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle d'accueil de Saint-Alby,

Il est proposé au membre du Conseil Municipal de fixer le tarif de la salle d'accueil de St-Alby à 150 € à compter du 15 octobre 2021.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes Forestières**

#### **CONSIDÉRANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
  - Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDÉRANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

*Délibération approuvé à l'unanimité*

### **Autorisation à M. le Maire de lancer une étude relative à l'aménagement de l'accueil de loisirs « La Ruche » 1 rue de la Source à Aigufonde**

Proposition d'aménager et de créer une extension du centre de loisirs « La Ruche » afin d'améliorer les conditions d'accueils et le bien-être des enfants, dans le cadre du plan mercredi, en créant une salle d'activité séparée pour les 3/5 ans et un espace « office » indépendant, pour le réchauffage des repas en mettant aux normes le bâtiment existant.

Il est également prévu une salle de repos pour environ 10 enfants dissociée mais à proximité de la salle des 3/5 ans et de nouveaux sanitaires aux normes,

Ces travaux se feront dans le respect de l'environnement et en favorisant le milieu naturel.

Autorisation à Monsieur le Maire de consulter les organismes, de signer tous documents et de demander les subventions nécessaire s'y rapportant.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Modification plan de financement - Demande de subvention au titre d'Atout Tarn, réaménagement et agrandissement de la crèche « Les bambins d'Autan »**

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2021-013 de la séance du 15 avril 2021, Considérant l'augmentation des matériaux et la modification d'attribution de subvention de la CAF, il convient de modifier le plan de financement ainsi que la répartition d'attribution des subventions,

➤ Nouveau plan de financement prévisionnel :

Montant de l'opération (HT) : 67 516.40 €

Subventions sollicitées

ETAT : **29 497.01 €** (au titre du DETR)  
Conseil Départemental : **16 879.10 €** (au titre d'Atout Tarn)  
CAF : **3 539.60 €** (au titre de la petite enfance)  
Autofinancement Communal : **17 600.69 €** (26.06 %)

*Approuvé à l'unanimité*

**Urbanisme : dénominations des voies**

Liste complémentaire des voies restantes à dénommer :

Plans	Désignations cadastrales ou utilisées	Dénominations proposées
1	Prolongement de l'avenue des Noisetiers jusqu'au rond-point de la Route de Calmon	Avenue des Noisetiers
2	Prolongement du Chemin de la Gacharié jusqu'à La Rigole	Chemin de la Gacharié
3	En continuité de la rue des Alpilles jusqu'au croisement	Chemin de la Seignarié Haute
4	La Seignarié en haut de la rue des Alpilles	Impasse des Alpilles
5	Chemin privé entre la rue des Jonquilles et le Chemin des Capucines	Impasse des Jonquilles
6	Modification tracé Impasse d'En Fau	Impasse d'En Fau
7	La Roubinarié entre la rue de l'Arnette et la rue de Combelandes	Place Dugat
8	Piste Prat Nouvel jusqu'aux Soulhols	Chemin de Prat Nouvel - Soulhols
9	Piste Métairie Neuve	Chemin de la Métairie Neuve

*Approuvé à l'unanimité*

**Régularisation : Cession d'une partie de voie pour une superficie de 50m<sup>2</sup>**

Régularisation et cession d'une partie de voie située à l'angle de l'impasse des Lilas/rue des Clématites pour une superficie de 50 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

*Approuvé à l'unanimité*

**Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents**

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3, alinéas 1 et 2 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Considérant** que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles, il convient de recruter des agents contractuels.

Monsieur le Maire propose : le recrutement de 2 agents contractuels à temps non complet pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

*Approuvé à l'unanimité*

**Questions orales :**

**Des élus de l'opposition :**

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

### 1° - Sinistre d'habitation et relogement (lue par Guillaume Garcia)

*Lorsqu'une habitation devient inhabitable, du mois temporairement, du fait d'un sinistre (ex. incendie), comment procède la commune vis-à-vis de la personne sinistrée ?*

*Propose-t-elle un relogement ?*

- **M. GAREL** : *explique que lorsqu'il est informé d'un sinistre, il se rend sur place pour venir en aide aux familles et leur proposer un relogement éventuel lorsqu'ils n'ont nulle part où aller. Les assureurs sont eux aussi présents pour aider à trouver des solutions. Dans tous les cas la commune est réactive face à ce genre de problème.*

### 2° - Abri devant le cabinet médical (Lue par Yves Couzinié)

*Dans les questions orales du conseil municipal du 15-04-2021, nous avons évoqué la demande de plusieurs patients du cabinet médical de Fontabla qui souhaitaient avoir un abri aux abords de celui-ci. Vous nous aviez répondu que vous deviez voir avec le docteur Chocron quelle était la meilleure solution. Qu'en est-il à ce jour ?*

- **M. GAREL** : *explique qu'un abri (après avis du Docteur Chocron) sera mis en place lors des travaux de toilettes au pré de la Garrigue en 2022.*

### 3° - Eclairage public (Lue par Sylvie Zacarias)

a) *Certains habitants nous ont fait part de leurs remarques concernant le fait que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans certaines zones (ex. entre Lacalm et la Seignarié).*

b) *Pouvez-vous nous donner des chiffres sur l'économie d'énergie réalisée ?*

- **M. GAREL** : *explique qu'il s'agit sûrement d'une anomalie, à vérifier. Quant à l'économie d'énergie réalisée, je peux vous assurer qu'elle est flagrante. Entre la période du 01/05/2019 au 30/04/2020 et du 01/05/2020 au 30/04/2021 une économie de 25 400 KWh a été réalisé.*

### 4° - Assemblées Générales associatives (Lue par Morgane Narvaez)

*Lorsque la mairie reçoit une invitation à une assemblée générale, peut-elle en informer les élus de l'opposition pour qu'ils puissent y participer ?*

- **M. GAREL** : *explique qu'un élu représentant la commune est désigné, après discussion en bureau municipal et qu'il se doit d'être acteur et solidaire de la politique municipale pour la défendre. Il précise également que les membres de la minorité peuvent s'y rendre en tant que citoyen.*

### 5° - Repas sponsors aux clubs de sport (Lue par Vivien Lacroux)

*(Exemple : S.C. MAZAMET Rugby)*

*Qui est concerné par les invitations et qui finance les tables ?*

- **M. GAREL** : *rappelle qu'il n'a jamais vu des membres de l'opposition représenter la commune à ce genre d'évènement (même dans les communes voisines). Pour le financement, c'est une façon de soutenir le club. Le partage d'une table sponsor permet d'entretenir des liens et d'échanger sur la vie du territoire.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.